



Adresse aux ouvriers agricoles

Emploi à plein temps en CDI Augmenter les salaires Améliorer les conditions de travail



Dans une période où la part du travail salarié augmente dans la production agricole, dépassant aujourd'hui plus du tiers de celle-ci, le travail pré-

caire augmente sous l'impulsion du patronat, qui spécialise le travail, utilise sans vergogne la notion de « saisonnalité » pour casser les contrats de travail en CDI, profite sans retenue des mesures gouvernementales de précarisation des emplois. Le processus actuel de « saisonnalité » du travail agricole est en fait une politique patronale de gestion du travail permettant d'abaisser « le coût du travail » pour environ 80 % de près d'un million de contrats de travail en agriculture. Cette situation aggrave les conditions de travail, bloque les salaires, dévalorise les qualifications professionnelles et les métiers agricoles.

La CGT s'oppose à un tel processus de précarisation. Elle revendique le développement et la généralisation de l'embauche des salariés agricoles en CDI. Pour consolider, « sécuriser » de telles exigences sociales, la CGT préconise la création de pôles d'emplois locaux dont la gestion pourrait être tripartite, organisations syndicales, organisations professionnelles et pouvoirs publics en opposition aux décisions patronales qui favorisent, dans leurs seuls intérêts égoïstes, les « maisons » d'intérim, les succursales

esclavagistes utilisant des travailleurs immigrés, pieds et poings liés par des conditions d'emploi et de travail d'un autre âge. L'emploi permanent et la lutte contre le travail clandestin qui explose sont des priorités nationales pour la CGT. Le gouvernement et les pouvoirs publics doivent prendre toutes leurs responsabilités dans ce combat essentiel pour la dignité et la valorisation du travail salarié en agriculture.

Le travail en agriculture nécessite la mise en œuvre de compétences complexes et polyvalentes. Les salaires pratiqués en agriculture sont des plus bas. Ils sont majoritairement proches du Smic avec des écarts hiérarchiques entre les coefficients et échelons quasi nuls pour les ouvriers.

Sans la pérennisation de l'emploi en agriculture, sans des salaires correspondant aux qualifications acquises, sans amélioration des conditions de travail, il n'y aura pas de progrès social, d'avancées sociales et syndicales en agriculture.

Comme nous l'affirmons, les conditions de travail se dégradent à grande vitesse. La mécanisation et l'introduction de nouvelles technologies n'ont pas amélioré les conditions du travail en agriculture, loin s'en faut ! La pénibilité use prématurément et a des

effets nocifs y compris lors de la retraite. L'utilisation massive des pesticides, souvent sans protection, conduit à de graves maladies non reconnues. La CGT lutte contre l'ensemble de ces fléaux vécus par les ouvriers

agricoles. Sans compter ceux appliqués dans les succursales esclavagistes qui ne respectent ni le salaire minimum, ni les garanties sociales.

Nos revendications

- **1 850 € par mois de salaire minimum professionnel ;**
- **400 € d'augmentation immédiate ;**
- **13^e mois pour toutes et tous ;**
- **prime d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence dans la profession jusqu'à 25 ans ;**
- **égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;**
- **versement de la prime de précarité de 10 % pour tous les contrats précaires encore existants ;**
- **semaine de travail à 32 heures sans perte de salaire ;**
- **retraite à 55 ans à taux plein basée sur les dix meilleures années pour les ouvriers agricoles ;**
- **mise en œuvre d'une prévention notamment en renforçant la médecine du travail par une augmentation du nombre de médecins et un élargissement de leurs prérogatives.**

**Pour gagner des acquis sociaux, pour vivre mieux,
pour un emploi stable et bien rémunéré,
un atout essentiel : adhérer à la CGT !**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat,
nous serons plus fort.**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :
.....

Remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à la FNAF-CGT - 263 rue de Paris - Case 428 - 93514 Montreuil cedex